



N°2022-29

**DECISION
MODIFICATIVE N° 1
EXERCICE 2022
EAU POTABLE**

**DECISIONS
BUDGETAIRES**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance publique du 4 juillet 2022 à 18h00

LE PRESIDENT CERTIFIE :

1-Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 27 juin 2022 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2-Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 37 sur lesquels il y avait 19 présents, à savoir :

M. Daniel Fréchet Président, MM.Aldo Marcuccilli, Philippe Chatre, Lucien Murzi, Eric Lacroix, Timothée Crionay, MM.Sébastien Allier, Romain Bost, Pierre Devedeux, David Dozance, Christian Dupuis, Gilbert Grataloup, Charles Labouré, Jean-François Lacroix, Eric Martin, Gérard Meunier, Yves Tamin, Mmes Laurence Boyer, Joëlle Girardet délégués titulaires.

Absents avec excuses : Mme Fabienne Stalars Vice-Présidente, Mmes Cécile Dony, Laurence Boyer, MM.Laurent Beluze, Romain Bost, Jean-Paul Capitan, Nicolas Chargueros, Robert Clevenot, Romain Coquard, Daniel Corre, Didier Demarchelier, Christian Dupuis, Marcel Ferraille, Jacky Geneste, David Gianone, Eric Martin, Pascal Neron, Didier Prunet, Jean-Jacques Raffin, Stéphane Raphaël, Michel Tarasco, Mme Sylvie Martinez délégués titulaires.

Secrétaire élu pour la durée de la session : M.Aldo Marcuccilli.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Mr Romain Coquard	Mr Timothée Crionay

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°421 du 7 décembre 2020 portant fusion du syndicat « Roannaise de l'Eau », du Syndicat des eaux Rhône Loire Nord (RLN), du Syndicat Rhins Rhodon Trambouzan et Affluents (SYRRTA) et du Syndicat des eaux du Gantet et création du Syndicat « Roannaise de l'Eau » ;

Vu la délibération n° 2021-123 du Comité Syndical du 15 décembre 2021 approuvant le budget primitif de 2022,

La décision modificative n° 1 du budget eau potable l'Eau consiste, principalement, à :

- Reprendre le résultat d'exploitation et le solde d'investissement du budget de l'exercice antérieur ;
- Affecter le résultat d'exploitation du budget en investissement ;
- Ajuster les inscriptions et reprendre les reports d'investissement de l'exercice 2021.

La décision modificative n° 1 s'équilibre à 6 375 162,26 €.

Section de fonctionnement :

Elle s'équilibre à 3 074 713,00 €

En dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 Charges à caractère général : 609 880,00 €

- Ajustement des crédits inscrits au BP 2022 principalement pour la prestation sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, des factures de 2021 non rattachées à l'exercice concernant la DTNSI, la rémunération forfaitaire de Véolia 2021 et 2022, la prestation pour la mise en place de la télérelève sur Saint André d'Apchon, la maintenance du logiciel Clientèle facturation, les branchements neufs AEP et les renouvellements de branchement.

Chapitre 014 Atténuation de produits : 303 900,00 €

- Augmentation des crédits pour le reversement à l'Agence de l'Eau de la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte et pour la pollution d'origine domestique pour le reliquat de 2021 et un ajustement pour 2022.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : 75 000,00 €

- Inscription des indemnités, frais de missions et formations des élus.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles : 100 000,00 €

- Ajustement pour faire face aux titres annulés sur exercices antérieurs.

Chapitre 68 Dotations aux provisions : 483 188,00 €

- Inscription d'une provision pour risque concernant le contentieux avec l'Urssaf.

Chapitre 042 Dotations aux amortissements : 280 000,00 €

- Ajustement pour faire face aux amortissements de la structure.

Cette section s'équilibre par un virement à la section d'investissement pour un montant de 1 222 745,00 €

En recettes de fonctionnement :

Chapitre 002 Résultat : 1 842 463,00 €

- Reprise du résultat 2021.

Chapitre 70 Ventes de produits des services : 1 098 400,00 €

- Ajustement de la prévision concernant les charges de structure 2022, la mise à disposition de personnel facturée au budget GEMA et au Budget Pl, les ventes d'eau, les redevances pour pollution d'origine domestique et pour modernisations des réseaux de collecte et la refacturation des travaux de branchement réseaux.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante: 100,00 €

- Ajustement des crédits concernant les loyers et le prélèvement à la source.

Chapitre 77 Autres produits exceptionnels : 133 750,00 €

- Ajustement des crédits concernant les charges de structure n-1.

Section d'investissement :

Elle s'équilibre à 3 300 449,26 €

En dépenses d'investissement :

Chapitre 20 études : 845 305,45 €

- Inscription des reports 2021 pour 791 055,45 €, dont les principaux sont :
 - Evolution logiciel gestion abonnés 478 866,00 €
 - Schéma directeur Eau Potable 265 020,00 €
- Ajustement des crédits nécessaires pour 54 250,00 €. Cette augmentation des crédits concerne l'achat d'un fonds de commerce.

Chapitre 21 matériels : 342 678,75 €

- Inscription des reports 2021 pour 197 728,75 €, dont les principaux sont :
 - Acquisition véhicules 69 099,38 €
 - Renouvellement compteurs 42 936,61 €

- Augmentation des crédits pour un montant de 144 950,00 € pour régulariser les factures d'investissement de la DTNSI des années antérieures, l'achat d'un traceur, l'acquisition de plusieurs terrains, la mise en place de trois antennes dans le cadre de l'expérimentation de la télérelève et l'achat de pièces détachées pour le chauffage du siège.

Chapitre 23 travaux : 2 108 465,06 €

- Inscription des reports 2021 pour 786 565,06 €, dont les principaux sont :
 - Réservoir Mirandole 294 069,36 €
 - Thizy les Bourgs/Montagny – T option N1 DN300 255 139,84 €
- Renouvellement vannes et accessoires réseaux 78 588,08 €
 - RLN – SDAEP ouvrage 25 668,38 €
 - Siège espace convivialité 22 236,47 €
- Augmentation des crédits pour 1 321 900,00 € principalement pour le renouvellement des réseaux.

Chapitre 041 Opérations patrimoniales : 4 000,00 €

- Ajustement des crédits concernant l'intégration des frais d'étude.

En recettes d'investissement :

Chapitre 001 résultat reporté d'investissement : 223 595,02 €

- Reprise du solde du résultat d'investissement 2021.

Chapitre 10 dotations, fonds divers et réserves : 1 551 754,24 €

- Affectation du résultat d'exploitation 2021

Chapitre 13 subventions : 90 000,00 €

- Ajustement des crédits concernant les subventions des communes pour les extensions.

Chapitre 16 emprunts et dettes assimilées : - 71 645,00 €

- Diminution des emprunts prévus initialement au budget primitif de 71 645,00 €.

Chapitre 040 Dotations aux amortissements : 280 000,00 €

- Ajustement pour faire face aux amortissements de la structure.

Chapitre 041 Opérations patrimoniales: 4 000,00 €

- Ajustement des crédits concernant l'intégration des frais d'étude.

Cette section s'équilibre par le virement de la section de fonctionnement pour un montant de 1 222 745,00 €.

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- approuver la décision modificative n° 1 de l'exercice 2022 pour le budget eau potable.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au Registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Roanne, le

- 8 JUIL. 2022

Le Président

Daniel FRECHET

BUDGET EAU POTABLE 2022 - DM 1
PRESENTATION BUDGETAIRE PAR CHAPITRES

DEPENSES				RECETTES			
EXPLOITATION							
	BP 2022	DM 1	TOTAL		BP 2022	DM 1	TOTAL
011 - Charges à caractère général : 012 - Charges de personnel :	3 406 600,00	609 880,00	4 016 480,00	002 - Résultats :		1 842 463,00	1 842 463,00
	5 825 000,00		5 825 000,00	013 - Atténuations de charges :	30 000,00		30 000,00
				70 - Vente eau et prestations : <i>dont frais de structure</i>	15 602 050,00	1 098 400,00	16 700 450,00
				<i>dont taxes Agence de l'Eau: Prélèvement</i>	2 286 000,00	587 000,00	2 873 000,00
				<i>dont taxes Agence de l'Eau: Pollution domestique</i>	230 000,00		230 000,00
				<i>dont taxes Agence de l'Eau: Modernisation des réseaux</i>	1 104 000,00	145 000,00	1 249 000,00
014 - Atténuation de produits : <i>(Taxes pour Agence de l'Eau)</i>	1 726 500,00	303 900,00	2 030 400,00		622 500,00		622 500,00
65 - Autres charges de gestion courante :	120 000,00	75 000,00	195 000,00	74 - Dotations, subventions et participations	266 900,00		266 900,00
66 - Frais financiers :	453 000,00		453 000,00	75 - Autres produits de gestion courante	6 600,00	100,00	6 700,00
67 - Charges exceptionnelles : <i>(annul.titres exercices antérieurs)</i>	172 000,00	100 000,00	272 000,00	77 - Autres produits exceptionnels :	-	133 750,00	133 750,00
68 - Dotations aux provisions :	606 000,00	483 188,00	1 089 188,00	78 - Reprise sur provisions :	606 000,00		606 000,00
022 - Dépenses imprévues :	200 000,00		200 000,00				
SOUS-TOTAL	12 509 100,00	1 571 968,00	14 081 068,00	SOUS-TOTAL	16 511 550,00	3 074 713,00	19 586 263,00
042 - Dotations aux amortissements :	4 663 764,00	280 000,00	4 943 764,00	042 - Amortissements des subventions :	560 000,00		560 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	48 686,00	1 222 745,00	1 271 431,00	042 - Maîtrise d'œuvre :	150 000,00		150 000,00
SOUS-TOTAL	4 712 450,00	1 502 745,00	6 215 195,00	SOUS-TOTAL	710 000,00	-	710 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	17 221 550,00	3 074 713,00	20 296 263,00	TOTAL FONCTIONNEMENT	17 221 550,00	3 074 713,00	20 296 263,00
INVESTISSEMENT							
	BP 2022	DM 1	TOTAL		BP 2022	DM 1	TOTAL
16 - Remboursement emprunts :	2 145 000,00		2 145 000,00	001 - Solde d'investissement :		223 595,02	223 595,02
20 - Immobilisations incorporelles	347 500,00	845 305,45	1 192 805,45	10 - Réserves :		1 551 754,24	1 551 754,24
21 - Immobilisations corporelles :	812 000,00	342 678,75	1 154 678,75	16 - Emprunts :	3 619 050,00	-71 645,00	3 547 405,00
23 - Travaux :	4 167 000,00	2 108 465,06	6 275 465,06	13 - Subventions :	50 000,00	90 000,00	140 000,00
27 - Autres immobilisations financières	200 000,00		200 000,00	27 - Autres immobilisations financières	200 000,00		200 000,00
020 - Dépenses imprévues :	200 000,00		200 000,00				
SOUS-TOTAL	7 871 500,00	3 296 449,26	11 167 949,26	SOUS-TOTAL	3 869 050,00	1 793 704,26	5 662 754,26
040 - Amortissements des subventions :	560 000,00		560 000,00	021 - Virement de la section d'exploitation	48 686,00	1 222 745,00	1 271 431,00
040 - Maîtrise d'œuvre :	150 000,00		150 000,00	040 - Dotations aux amortissements :	4 663 764,00	280 000,00	4 943 764,00
041 - Opérations patrimoniales :	400 000,00	4 000,00	404 000,00	041 - Opérations patrimoniales :	400 000,00	4 000,00	404 000,00
SOUS-TOTAL	1 110 000,00	4 000,00	1 114 000,00	SOUS-TOTAL	5 112 450,00	1 506 745,00	6 619 195,00
TOTAL INVESTISSEMENT	8 981 500,00	3 300 449,26	12 281 949,26	TOTAL INVESTISSEMENT	8 981 500,00	3 300 449,26	12 281 949,26
TOTAL GENERAL	26 203 050,00	6 375 162,26	32 578 212,26	TOTAL GENERAL	26 203 050,00	6 375 162,26	32 578 212,26